

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité du Hainaut

Date : jeudi 24 mai 2022 - 9h-12h15

Lieu : Confédération Construction Hainaut – Boulevard A. Delvaux 15/4-2 à 7000 Mons

Présents :

Membres

- Maud WATTIEZ (Bernissart)
- Didier LEBAILLY (Chièvres)
- François OTTEN (Ellezelles) – Président
- Nancy CASTILLO (La Louvière)
- Charlotte DE JAER (Mons)
- François DEVILLERS (Morlanwelz)
- Jean-François LETULLE (Tournai)
- Rémy PREVOT (OTW - Directeur exécutif Hainaut)
- Martin DUFLOU (SPW M&I - Autorité organisatrice du Transport, chargée du secrétariat des OCBM)

Invités permanents

- Isabelle DESPEGHEL (OTW – Directrice d'exploitation du Hainaut)
- Michel LEGRAND (OTW – Direction du Hainaut)
- Denis CORNET (OTW - direction territoriale du Hainaut, Responsable Développement Réseau)
- Pierre GENTY (Cawab)
- Gery BAELE (Navetteurs.be)
- Rémy HUON (Tous à pied)
- Mourad BAOUCHE (SNCB – chargé des dossiers wallons)

Invités ad hoc

- Duc Anh VO (SPW – Direction des routes de Mons)
- Sébastien MAES (SPW – Direction des routes de Mons)
- Fanny DESCOTTE (OTW – Direction du Hainaut)
- Charline MINON (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la Planification de la Mobilité)
- Marie BAUWELINCKX (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Laurent DELAITE (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Jonathan FRETIN (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Justine MARNEFFE (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Magali TOLENDE (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)

Autres

- Michaël DEROUBAIX (Conseiller en mobilité de la commune de Mouscron)
- Aurélie UGILLE (Commune de Morlanwelz)

Absents/excusés :

- Thierry DESMET (Antoing)
- Ronny BALCAEN (Ath)
- Luc VANSAINGELE (Beloeil)
- Kevin VAN HOUTER (Binche)
- Michel VACHAUDEZ (Boussu)
- Léandre HUART (Braine-le-Comte)
- Didier STREBELLE (Brugelette)
- Daniel DETOURNAY (Brunehaut)
- Michaël BUSINE (Celles)
- Nathalie GILLET (Chapelle-Lez-Herlaimont)
- Karim MARIAGE (Colfontaine)
- Didier SOETE (Comines-Warneton)

- Vincent LOISEAU (Dour)
- Philippe DUMORTIER (Ecaussines)
- Jean-Yves STURBOIS (Enghien)
- David LAVAUX (Erquelines)
- Quentin HUART (Estaimpuis)
- Delphine DENEUFBOURG (Estinnes)
- Daniel PREAUX (Flobecq)
- Didier DRUAUX (Frameries)
- Daniel RICHIR (Frasnes-Lez-Anvaing)
- Cindy BERIOT (Hensies)
- Brigitte DU TRIEU (Honnelles)
- Jacqueline GALANT (Jurbise)
- Virginie KUWALIK (Le Roeulx)
- Isabelle GALANT (Lens)
- Marie-Josée VANDAMME (Lessines)
- Nicolas DUMONT (Leuze-en-Hainaut)
- Bruno POZZONI (Manage)
- Jean-Philippe GOFFIN (Merbes-le-Château)
- Jean-Pierre BOURDEAUD'HUY (Mont-de-l'Enclus)
- Marie-Hélène VANELSTRAETE (Mouscron)
- Philippe ANNECOUR (Pecq)
- Yves WUILPART (Péruwelz)
- Olivier HARMEGNIES (Quaregnon)
- Vincent Wambersy (Quévy)
- Véronique DAMEE (Quiévrain)
- Bruno DE LANGHE (Rumes)
- Luc DUMONT (Saint-Ghislain)
- Nicolas DUJARDIN (Seneffe)
- Violaine HERBAUX (Silly)
- Benoit LECLERCQ (Soignies)
- Jean-Philippe LETULLE (Tournai)
- Jérôme WIBRIN (cabinet du Ministre Henry)
- Benoît VANDER PUTTEN (OTW – Direction générale)
- Alexandra DUPONT (OTW – Conseil d'Administration)
- Ann CLOET (OTW - Conseil d'Administration)

Abréviations courantes :

- AOT = Autorité organisatrice du transport
- BHNS = Bus à haut niveau de service
- CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
- CEM = conseiller en mobilité
- CLM = Centrale locale de mobilité
- CRM = Centrale régionale de mobilité
- H+ = tarif Horizon +
- HP = heures de pointe
- OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité
- OTW = Opérateur de transport de Wallonie
- PAE = Parc d'activité économique
- PCM = Plan communal de mobilité
- PIMPT = Plan Infrastructures et Mobilité pour Tous
- PRTP = plan régional de transport public
- PUM = Plan urbain de mobilité
- SDT = Schéma de Développement Territorial
- SRM = Stratégie Régionale de Mobilité
- ZHNS = Zone à haut niveau de service

1. Introduction

Monsieur François OTTEN, échevin de ma mobilité à Ellezelles, endosse le rôle de président de l'OCBM du Hainaut. Il souhaite la bienvenue à tous les participants.

2. Projets SPW Routes/OTW d'infrastructures majeures en faveur du transport public sur le bassin

Point pour information – présenté par Duc Anh VO, Sébastien MAES (SPW – Direction des routes de Mons) et Fanny DESCOTTE (OTW – Direction territoriale du Hainaut)

Voir slides de présentation

Le SPW Routes et l'OTW présentent conjointement les différents chantiers projetés à court terme sur le bassin de mobilité en faveur de la mobilité collective.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- Cette initiative de partage en OCBM d'une synthèse des chantiers et de leur état d'avancement est une première au sein des OCBM en Wallonie.
- La commune de Mons fait remarquer que mettre en œuvre 3 chantiers sur Mons en 2024 va être compliqué. Ces chantiers doivent pouvoir être articulés avec la mise en place du P+R, car supprimer 150 places de stationnement avant que celui-ci ne soit mis en place ne sera pas bien accueilli. Il est précisé que les délais indiqués dans la présentation sont là à titre informatif.
- Il est fait mention que les scan-car ont un vrai effet de dissuasion sur le report de stationnement.
- Il y a une croissance très importante des investissements infrastructure en faveur des transports publics pendant cette législature. Les budgets infrastructures de l'OTW sont passés de 15 millions € à 45 millions €/an, ainsi que l'intégration des enjeux de mobilité collective repris dans le PIMPT (« Plan Infra Mobilité Pour Tous ») pour les projets SPW Routes.

3. Réseau TEC : études de redéploiement

3.1. Réseau cible proposé sur la zone urbaine de Mons en vue de l'édition du Plan Régional de Transport Public (ambitions tactiques)

Point pour avis – présenté par Marie BAUWELINCKX, AOT

Voir slides de présentation et documents préparatoires

L'AOT présente les conclusions de la phase tactique d'étude du redéploiement de la zone.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- Pour les centres-villes, l'ambition est de combiner la desserte par des lignes régulières et des solutions moins lourdes ou de micro-mobilité autour de mobipoints. Ces solutions de mobilité locale urbaine à déployer seront multiples et dépendront des politiques urbaines choisies. Par exemple à Namur, ils ont fait le choix de piétonniser le centre, ce qui a un impact fort sur le réseau bus. Les bus périphériques devront y être accompagnés de navettes urbaines d'aide à la marche. Pour Mons, la volonté politique est plutôt de faire re-rentrer certains bus extérieurs dans le cœur de ville.
- La commune de Mons insiste sur une certaine marge de manœuvre lors de l'étude opérationnelle pour travailler sur les choix de desserte intramuros et de desserte de P+R, et notamment sur le phasage de mise en œuvre (en lien avec les travaux d'infrastructures annoncés au point précédent).
- Le périmètre de la participation citoyenne est pour l'instant circonscrit au périmètre concerné par l'étude de redéploiement.

- L'OTW bénéficie d'une certaine marge de manœuvre dans son étude opérationnelle, notamment dans l'estimation de la capacité nécessaire aux heures de pointe ou dans l'analyse des circuits scolaires. Par ailleurs, des modifications tactiques pourront être apportés au PRTP suite à la phase d'études opérationnelles et de participation citoyenne, il n'est pas immuable.
- Une étude particulière est en cours sur la longue ligne 82 récemment renforcée en termes de fréquence, pour alimenter le processus d'évaluation de l'offre :
 - o Le bureau d'étude mandaté par le TEC est en train de finaliser des comptages réels dans le bus (pour les entrées et les descentes). Sur cette base, la clarification de l'offre en termes de besoins de niveaux de service pour les différents tronçons desservis (notamment en matière d'amplitude horaire) sera menée. Comme on devra adapter l'offre dans le cadre des moyens financiers déjà affectés au projet de fréquence à 15min sur l'ensemble de la ligne, il faudra potentiellement découper la ligne pour mettre davantage d'offre sur les tronçons plus urbanisés. L'objectif de mise en œuvre pour l'offre adaptée est 2023.
 - o La SNCB met en garde de bien tenir compte dans l'étude de l'offre ferroviaire desservant cet axe, afin de ne pas mettre en péril celle-ci. L'ensemble des acteurs rassurent sur ce point, indiquant que l'objectif n'est pas de faire une concurrence bus/train. La SNCB alimentera l'étude d'évaluation par des données relatives à la fréquentation de la ligne concernée.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable au niveau tactique sur le nouveau réseau cible proposé par l'AOT (détaillé dans les fiches de liaison en annexe) suite aux ateliers de co-construction mené depuis janvier 2022.

Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la zone de Mons (qui comprend les communes de Mons et Quévy et les anciennes communes de Frameries, Noirchain et La Bouverie) afin de permettre à l'OTW de mener la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone. Il demande que les experts mobilité (supra-)locaux soient concertés par l'OTW sur les scénarios opérationnels étudiés avant la mise en œuvre de la démarche d'information publique et de participation citoyenne souhaitée par le Ministre Henry, en coordination avec les communes concernées.

L'objectif est de présenter le scénario préférentiel d'évolution du réseau TEC sur la zone (évolution, création, suppression de lignes, modification de niveaux de service ou d'itinéraires et d'arrêts desservis, des impacts sur les usagers actuels et potentiels,...) et la planification de la mise en œuvre des modifications de l'offre lors d'une session de l'OCBM du Hainaut en 2023, avant validation régionale du scénario final de redéploiement qui sera mise en œuvre par l'OTW sur la zone d'ici 2025. Cette mise en œuvre pourra être phasée, notamment en lien avec les projets d'infrastructures.

3.2. Planification des redéploiements jusqu'à 2030 dans le bassin du Hainaut

Point pour avis – point présenté par Marie BAUWELINCKX, AOT

Voir slides de présentation et documents préparatoires

L'AOT présente la mise à jour et l'élargissement de la planification des zones de redéploiements jusqu'à 2030.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- Pour l'étude comprenant le BHNS, l'OTW mentionne qu'il serait préférable de viser 2024 pour l'étude opérationnelle liée au BHNS, du fait des délais nécessaires pour commander les véhicules.

- Pour la zone d'Ath, il faudra faire attention à ne pas prendre trop de retard dans la participation citoyenne. Le Ministre souhaite répliquer la démarche mise en place pour les zones de Gembloux et Florenville mais il reste à mettre les moyens sur la table.
- Le travail de redéploiement de l'offre jusque 2030 impliquera de se poser des questions sur les niveaux d'offre ferroviaire, car si on rabat davantage de bus sur le train, il faudra que le train assume tant en termes de fiabilité que de capacité.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur le périmètre et l'évolution du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin, à savoir :

- Etude du redéploiement de la zone Mons Borinage : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2022 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2023 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone Mouscron : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2023 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2024 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone de Tournai : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2024 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2025 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone La Louvière – Binche - Seneffe : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2025 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2026 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone Chimay – Thuin : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'Automne 2026 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2027 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;
- Etude du redéploiement de la zone Soignies : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2027 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2027 le projet de réseau cible (ambitions tactiques).

4. Evaluation de l'offre

*Point pour avis –présenté par Magali TOLENDE, AOT
Voir slides de présentation et documents préparatoires*

L'AOT présente le processus d'évaluation de l'offre déployée.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- Le processus ne s'arrête pas après l'évaluation finale, s'il y a des modifications significatives de l'offre suite à l'évaluation, la démarche est réenclenchée. Outre ce processus d'évaluation de l'offre déployée, l'évolution de l'offre s'opère également via le processus de redéploiements ou via des développements spécifiques de l'offre.

- Le but de ce processus est d'organiser les évaluations de manière systématique en incluant les parties prenantes, ce qui n'enlève rien à la responsabilité continue du TEC d'adapter son offre en termes opérationnels et sa communication aux voyageurs. Ce n'est pas parce qu'on fait ces évaluations que le TEC ne fait plus rien à côté entre temps.
- L'association « Tous à pied » indique qu'une rencontre avec l'AOT sera nécessaire pour s'accorder sur la forme et le contenu des rapports qui seront attendus de « Tous à pied » dans les évaluations.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend acte du processus conjoint d'évaluation de l'offre déployée établi par l'AOT et l'OTW. Il confirme l'intérêt d'impliquer des parties prenantes dans l'évaluation et dans la mise en œuvre d'actions améliorant l'offre de transport public, son accessibilité et son attractivité.

Il émet un avis favorable sur l'identification et la planification des évaluations des lignes créées ou modifiées au sein du bassin du Hainaut ces dernières années.

Il invite l'AOT à initier la mise en œuvre de ce nouveau processus d'évaluation pour les offres déployées identifiées dans la note qui lui est soumise et invite également toutes les parties prenantes à partager leurs contributions, à participer activement au processus et à la mise en œuvre des actions qui seront identifiées.

5. Accessibilité en transport public des sites touristiques : présentation du projet régional

*Point pour information – présenté par Laurent DELAITE, AOT
Voir slides de présentation*

L'AOT présente le projet régional d'accessibilité en transport public des sites touristiques mené en co-pilotage avec le Commissariat Général au Tourisme.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- La SNCB demande à pouvoir bénéficier des chiffres de fréquentation des sites touristiques présentés. Il est demandé que la SNCB puisse disposer de ces chiffres afin qu'il puisse être pris en compte dans son Plan de Transport.
- Les sites identifiés seront pris en compte dans les redéploiements de l'offre, d'abord lors des études tactiques puis lors des études opérationnelles.
- Ce n'est pas parce qu'un site touristique est situé à côté d'une gare qu'il bénéficie d'une bonne offre de transport en commun (notamment le week-end). Les lignes express ne fonctionnent pas non plus le dimanche. Il faudrait descendre davantage dans le détail. Cet élément devrait être intégré à la méthodologie.

6. Infrastructures locales

6.1. Aribus et stationnement vélo aux arrêts

*Point pour information – point présenté par Isabelle DESPEGHEL, OTW
Voir slides de présentation*

L'OTW présente le dispositif mis en place par le TEC au profit des communes.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- Une réflexion est en cours côté OTW sur un type de range-vélos qui favorise le turn-over et la facilité d'utilisation, mais ce n'est encore abouti. Il s'agit d'éviter le phénomène de privatisation des box vélos.
- Pour les arrêts situés sur voiries régionales, la procédure est la même, sauf qu'au moment de réception de la demande, le TEC consulte le SPW. C'est la commune qui introduit la demande et qui entretient ces abris.
- La SNCB encourage les communes à placer des box vélos sur les terrains de la SNCB, via PIMACI. Une convention-type entre les communes et la SNCB est en cours de réalisation.

6.2. Mobipôles : Volet intermodalité du plan d'Investissement en Mobilité Active Communale et Intermodalité (PIMACI)

Point pour information –présenté par Jonathan FRETIN, AOT

Voir slides de présentation

L'AOT présente le cadre stratégique du développement des mobipôles et les modalités concrètes du droit de tirage PIMACI mis en œuvre dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- L'administration rendra son avis officiel sur les dossiers en août, mais des contacts préalables avec l'AOT en amont sont encouragés pour avoir un avis officieux.
- Si des communes veulent financer certains de leurs mobipôles prioritaires via d'autres moyens (Feder, etc.) et ne financer via PIMACI que des mobipôles plus secondaires en importance, elles pourront expliquer leurs choix dans un encart « contexte » prévu à cet effet dans le formulaire. A noter que, dans le cadre de PIMACI, le développement de mobipôle doit se faire sur le réseau structurant (train, Express prioritairement).

7. Suivi des avis antérieurs de l'Organe

Point pour information – Document préparatoire – animé par la Présidence

Aucune remarque n'est formulée en séance.

8. Divers : suggestions de points pour l'OCBM d'automne 2022

Point animé par la Présidence

Aucune remarque n'est formulée en séance.

9. Agenda

La prochaine réunion de l'OCBM du Hainaut aura lieu le **jeudi 1^{er} décembre 2022**.